

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 juillet 2020

Installation et élection du maire et des adjoints

L'an deux mil vingt et le 4 juillet à 11h, le conseil de la commune de Bruère-Allichamps, proclamé élu par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars et 28 juin 2020, régulièrement convoqué le 28 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, afin de pouvoir respecter les distances demandées dans le cadre du Coronavirus, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents : Mesdames Maryse LALLIER, Maëlle LE MOIGN, Patricia MANTELET, Véronique BALLERAT, Catherine DEVAUX, Laurence CIESLOK, Martine DUPUIS
Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Benjamin METIVIER, Vincent LALLIER, Daniel FRANCOIS, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX et Guy AUPETIT

Secrétaire de séance : Vincent LALLIER

Avant l'ouverture de séance, Patrick CIAJOLO, maire a souhaité la bienvenue à tous et n'a pas manqué de féliciter les nouveaux élus puis a procédé à l'appel de chaque conseiller municipal.

Passé cet instant, il a donné la parole au doyen du conseil : Roger PORTMANN qui lui-même a procédé à la lecture de la chartre de l'élu, remise à chaque conseiller. Puis le moment était venu de passer à l'élection du maire.

Election du maire :

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-8 du code général des collectivités territoriales a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par L. 2122-4. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, est allé porter son choix, sur bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletins « blanc »	2
Suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Monsieur Roger DAGHER, seul candidat, ayant obtenu 13 voix a, de ce fait, obtenu la majorité absolue et a donc été proclamé Maire. Il a immédiatement été installé dans sa fonction et n'a pas manqué de remercier tout le conseil municipal de la confiance qu'il lui a témoigné. Un grand merci a été adressé à Roger PORTMANN pour avoir ouvert la séance ainsi qu'aux personnes présentes pour s'être déplacées et aux électeurs qui ont été à plus de 63% à exprimer leur intention. Le nouveau maire a aussi eu une pensée pour toutes les victimes du Covid 19 et les conséquences qui va en découler ainsi qu'aux 2 colistiers de sa liste qui n'ont pas été élus. Il a souhaité la bienvenue à Guillaume Taillandier et Guy Aupetit, candidats de l'opposition. Il n'a pas manqué de préciser que « Nous serons les élus de tous y compris ceux qui se sont abstenus ou encore qui ont préféré voter pour l'opposition ».

Nombre d'adjoints :

Selon la loi, la commune de Bruère Allichamps a la possibilité de transformer 30% de ses postes de conseillers, en postes d'adjoints, soit 4 au maximum. Le conseil municipal a choisi d'élire 3 adjoints.

Election du 1^{er} adjoint

Il a été procédé, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Roger DAGHER, élu Maire, à l'élection du Premier adjoint. Roger PORTMANN était le seul candidat

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletin « blanc »	2
Suffrages exprimés	13

Monsieur Roger PORTMANN, ayant obtenu 13 voix a de ce fait obtenu la majorité absolue et a donc été proclamé 1^{er} adjoint. Il a été immédiatement installé dans sa fonction.

Election du 2^{ème} adjoint

Il a été procédé, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Roger DAGHER, élu Maire, à l'élection du 2^{ème} adjoint. Maryse LALLIER était seule candidate
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletin « blanc »	2
Suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Madame Maryse LALLIER, ayant obtenu 13 voix, a de ce fait obtenu la majorité absolue et a donc été proclamée 2^{ème} adjointe. Elle a été immédiatement installée dans sa fonction.

Election du 3^{ème} adjoint

Il a été procédé, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Roger DAGHER, élu Maire, à l'élection du 3^{ème} adjoint. 3 conseillers se sont présentés en tant que candidats : Martine DUPUIS, Catherine DEVAUX et Benjamin METIVIER
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletin « blanc »	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Martine DUPUIS 9 voix – Catherine DEVAUX 3voix – Benjamin METIVIER 2 voix

Madame Martine DUPUIS, ayant obtenu 9 voix, a de ce fait obtenu la majorité absolue et a donc été proclamée 3^{ème} adjointe. Elle a été immédiatement installée dans sa fonction.

Indemnités des élus :

L'indemnité du maire et des adjoints est basée sur l'indice brut 1027 de la fonction publique territoriale

Le Maire propose les taux suivants :

- Maire : 38%de l'indice 1027 soit1477.97 € Brut (Maximum 40.3% = 1567.43€)
- Adjoint : 9% de l'indice 1027 soit 350.04€ Brut (maximum 10.7%= 416.17€)

Le taux pour Le Maire a été accepté à 13 « Pour » - 2 « abstention »

Le taux pour les adjoints a été accepté à 13 « Pour » - 1 « contre » et 1 « Abstention »

Délégation de signatures :

Monsieur Le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de donner pouvoir de signature aux adjoints dès lors que les délégations leur seront données. Des arrêtés seront faits dans ce sens. Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable.

Prochaine réunion : Vendredi 10 juillet à 19h à la salle des fêtes (mesures Covid 19)

Fin de séance à 11h44.

Le Maire

Le secrétaire

Les conseillers